



Municipalité Paroisse Notre-Dame-du-Bon-Conseil

1428, route 122, Notre-Dame-du-Bon-Conseil, Québec J0C 1A0

Téléphone : (819) 336-5374 Télécopie : (819) 336-2389

Extrait du Procès procès-verbal et rapport de la session du conseil de la municipalité de la Paroisse de Notre-Dame-du-Bon-Conseil tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le lundi 5 mai 2008 à 19h30 conformément à nos règlements 323-2003, 338-2005 et au Code Municipal.

Sont présents les conseillers et conseillères suivant(e) s : Daniel Dufort, Sylvie Houle Lambert, Stéphane Dionne, Hélène Côté Lemaire, Maureen Landry. Absente : Marie-Lyne Landry. Formant quorum sous la présidence du maire, Michel Bourgeois, Valérie Aubin, directrice générale est présente.

8 2 OPPOSITION REFONTE CARTE ÉLECTORALE;

Résolution # 2008.110

Considérant la suggestion du directeur général des élections à propos de la nouvelle carte électorale;

Considérant qu'une consultation publique auprès de notre population a eu lieu afin de connaître leur opinion sur notre relocalisation dans le comté de Johnson;

Considérant que les personnes présentes ont signifié clairement leur désaccord face au projet de la carte électorale;

Considérant que la Paroisse Notre Dame du Bon-Conseil au fil des ans a développé un fort sentiment d'appartenance au comté de Richmond;

Considérant que ce sentiment est d'une importance capitale dans la motivation nécessaire afin de dynamiser son milieu;

Considérant aussi l'appréhension de notre population et des membres du conseil municipal de se retrouver isolés du reste de son comté et de ce fait ne pas partager les intérêts communs et nécessaires au développement social et économique de celui-ci.

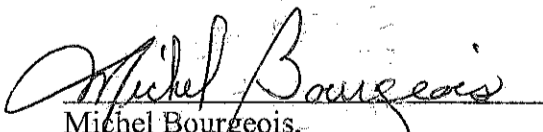
Considérant qu'être séparé géographiquement du reste du comté est contradictoire à deux critères de la nouvelle carte électorale soit les caractéristiques du milieu et les frontières naturelles;

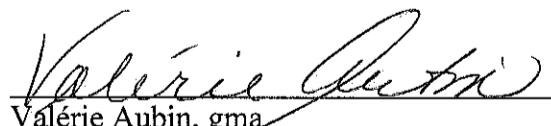
En conséquence, et pour toutes ces raisons il est proposé par Sylvie Houle Lambert, appuyé par Hélène Côté Lemaire et résolu de demander au directeur général des élections, monsieur Blanchet, de reconsidérer sa décision afin que nous puissions continuer à travailler dans un climat qui nous est familier pour le mieux être de nos citoyens

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

Vraie copie certifiée conforme,

Ce 7 mai 2008.


Michel Bourgeois,
Maire


Valérie Aubin, gma
Directrice générale / secrétaire-trésorière